

Lundi 13 mars 2023



Concours de l'incroyable alésien, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 7 avril

La Ville d'Alès (via la Maison de la Jeunesse et le Forum des Jeunes) organise un concours de musique.

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes jusqu'au vendredi 7 avril 2023.

Pour vous inscrire, deux possibilités :

- directement auprès de la Maison de la Jeunesse (10 place du Général Leclerc/10 boulevard Louis Blanc - Alès) les lundi mercredi et vendredi de 10h à 18h, les mardi et jeudi de 12h à 18h et les samedis de 14h à 18h (hors vacances scolaires).

- par e-mail en renvoyant les pièces jointes complétées et signées ainsi que la copie de la pièce d'identité du candidat, un justificatif de domicile et/ou une attestation de scolarité d'un établissement d'enseignement situé à Alès à : incroyablealesien@ville-ales.fr

L'équipe de la Maison de la Jeunesse vous contactera par la suite et vous demandera de vous positionner sur l'une des dates d'auditions.

Les auditions se feront aux dates et lieux suivants :

- > Le 17 mars 2023 de 18h00 à 21h à la Maison pour Tous (182 rue de la Judie - Alès)
- > Le 24 mars 2023 de 18h00 à 21h au Pôle Scientifique et Culturel de Rochebelle (155 rue du Faubourg de Rochebelle - Alès)
- > Le 31 mars de 18h00 à 21h au Centre de Loisir du Mas Sanier (39 avenue Vincent D'Indy - Alès)
- > Le 7 avril 2023 de 17h30 à 21h à la Maison des Projets (Rue Sully Prudhomme - Alès)
- > Le 14 avril* de 17h30 à 21h au Conservatoire Maurice André (15 quai Boissier de Sauvages - Alès)
- > Le 21 avril de 17h30 à 21h au Centre Social des Hérissons (2 impasse des Promelles - Alès)

(*La date du 14 avril est réservée aux groupes ainsi qu'aux pianistes. Les groupes devront fournir une fiche technique avant le 7 avril)

Les chanteurs ou instrumentistes qui se présenteront aux auditions devront apporter leur bande son sur une clé USB en format Wav.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer aux auditions il vous est possible d'envoyer une vidéo par e-mail à incroyablealesien@ville-ales.fr avant le 7 avril , une inscription préalable reste obligatoire (cf conditions d'inscription ci-dessus).

Merci donc, lorsque vous postez vos vidéos, de bien signaler le nom avec lequel vous avez été inscrit.